



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2011-278

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2011-278 AU
MONTANT DE 2,3 MILLIONS POUR LA RÉFECTION
DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE L'HÊTRIÈRE
ET LE CHEMIN DU LAC**

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION :

FAIT LE 19 JUILLET 2011

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET :

FAIT LE 15 AOÛT 2011

DÉPÔT DU CERTIFICAT PROCÉDURE

D'ENREGISTREMENT :

FAIT LE 29 AOÛT 2011

EN VIGUEUR :

LE 16 SEPTEMBRE 2011

NOTE EXPLICATIVE

Ce règlement autorise des travaux de réparation de la chaussée sur approximativement 650 mètres, de la piste cyclable sur environ 375 mètres et la réalisation d'un lien piétonnier sur environ 350 mètres. Le tout comprend la construction des réseaux d'égouts domestique et pluvial ainsi que le remplacement de la conduite d'aqueduc existante.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 300 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Ce règlement inclut une annexe détaillant le coût desdits travaux.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2011-278

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
REGVSAD-2011-278 AU MONTANT DE
2,3 MILLIONS POUR LA RÉFECTION DE
LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE
L'HÊTRIÈRE ET LE CHEMIN DU LAC**

**LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE,
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 juillet 2011;

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à des travaux de réfection de la chaussée sur approximativement 650 mètres, de la piste cyclable sur environ 375 mètres et la réalisation d'un lien piétonnier sur environ 350 mètres. Le tout comprend la construction des réseaux d'égouts domestique et pluvial ainsi que le remplacement de la conduite d'aqueduc existante selon les plans et devis préparés par Génio, portant les numéros 10-561, en date du 9 février 2011, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par François Bélanger, en date du 24 février 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 300 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 300 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue à l'article 2, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, deux taxes spéciales :

a) Compensation pour un montant égal

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour une portion de 5,22 % de l'emprunt, il est par le règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «C», identifiée à l'aide de lettres et portant les numéros de lots 4 427 079, 4 344 264, 4 344 265, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Cette annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le pourcentage prévu pour chaque immeuble imposable à l'annexe «C». Cette taxe spéciale pourra être assujettie à tout immeuble supplémentaire se raccordant aux travaux résultant du présent règlement et diminuant du coup la portion attribuable aux immeubles prévus au présent article.

b) Taxation selon la valeur

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour une part de 94,78 %, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la

période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8. Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tout terrain ou toute servitude requis pour la réalisation des travaux prévus au présent règlement.

ARTICLE 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Marcel Corriveau, maire


Me Caroline Nadeau, greffière



AVIS DE MOTION



**5- DOSSIERS DU GREFFE – AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO REGVSAD-2011-278 AU MONTANT DE 2 300 000 \$ POUR LA
RÉFECTION DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE L'HÊTRIÈRE ET CHEMIN
DU LAC**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-281, point no 5, séance extraordinaire du 19 juillet 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-278

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-278 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac.

ANNEXE A

ARTICLE 1

ESTIMATION DES COÛTS D'ACQUISITION INCLUANT LES FRAIS D'ARPENTEURS ET DE NOTAIRES :

SOUS-TOTAL DE L'ESTIMATION AVANT TAXES :	25 390,27 \$
TPS (5 %) :	1 269,51 \$
TVQ (8,5 %) :	<u>2 266,09 \$</u>
TOTAL DES COÛTS D'ACQUISITION AVEC TAXES :	28 925,87 \$

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS :

SOUS-TOTAL DE L'ESTIMATION AVANT TAXES :	76 170,82 \$
TPS (5 %) :	3 808,54 \$
TVQ (8,5 %) :	<u>6 798,25 \$</u>
TOTAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS AVEC TAXES :	86 777,61 \$

ESTIMATION DES COÛTS DE SURVEILLANCE DE CHANTIER

SOUS-TOTAL DE L'ESTIMATION AVANT TAXES :	101 561,11 \$
TPS 5 %) :	5 078,06 \$
TVQ (8,5 %) :	<u>9 064,33 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DE SURVEILLANCE AVEC TAXES :	115 703,49 \$

ESTIMATION DES COÛTS DE LABORATOIRE

SOUS-TOTAL DE L'ESTIMATION AVANT TAXES :	38 085,42 \$
TPS (5 %) :	1 904,27 \$
TVQ (8,5 %) :	<u>3 399,12 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DE LABORATOIRE AVEC TAXES :	43 388,81 \$

IMPRÉVUS : 14 463 \$

TOTAL : 289 258,78 \$

Préparé et vérifié par François Bélanger, Directeur technique

ANNEXE B

ARTICLE 1

ESTIMATION DES COÛTS

Le coût des travaux mentionnés à l'article 1 est estimé à 2 300 000 \$ et se détaille comme suit sur la base de la meilleure soumission reçue ci-jointe:

Client : Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf. : 10-561
Projet : Réfection de la rue St-Félix	Date : 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no. : 1

Résumé

PARTIE I - AQUEDUC ET ÉGOUTS	942 565,49 \$
PARTIE II - VOIRIE	822 403,76 \$
TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES :	1 764 969,25 \$
TPS - 5,0% :	88 248,46 \$
TVQ - 8,5% :	157 523,51 \$
TOTAL DES TRAVAUX INCLUANT LES TAXES :	2 010 741,22 \$

Nous, soussignés, nous engageons, après avoir pris connaissance de toutes et chacune des clauses du devis particulier, y compris les clauses des devis, normes, codes et règlements cités en référence dans ledit devis, à exécuter les travaux ci-après mentionnés aux prix unitaires suivants, pour le montant total indiqué ci-haut (incluant taxes, frais, droits et permis) :

Nous accusons réception des addenda no(s):

Raison sociale du soumissionnaire :

Adresse et numéro de téléphone :

Signature du soumissionnaire :

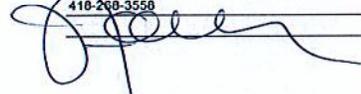
1

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.

599, boul. Dussault

St-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

418-268-3558



Cient: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Date: 2011-02-23 Révision no.: 1

PARTIE I - AQUEDUC ET ÉGOUTS

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
1,1	Organisation, signalisation et sécurité du chantier	1	global	171 267,40 \$	171 267,40 \$
1,2	Désaffectation des structures souterraines existantes (conduites, regards, puisards, etc...)	1	global	7 703,80 \$	7 703,80 \$
1,3	Conduite d'aqueduc				
a)	150mm	420	m	109,55 \$	46 011,00 \$
b)	200mm	245	m	124,24 \$	30 438,80 \$
c)	150mm en PVC DR-18 à joints fusionnés (lien piétonnier)	195	m	119,54 \$	23 310,30 \$
d)	200mm en PVC DR-18 à joints fusionnés (lien piétonnier)	160	m	140,14 \$	22 422,40 \$
1,4	Joint amélioré (ancrage)-pour-aqueduc-PVC-DR-18				
a)	150mm	35	unité	ABROGÉ	ABROGÉ
b)	200mm	30	unité	ABROGÉ	ABROGÉ
1,5	Vanne				
a)	150mm	4	unité	1 045,38 \$	4 181,52 \$
b)	200mm	3	unité	1 521,25 \$	4 563,75 \$
1,6	Borne d'incendie à poser	4	unité	4 436,10 \$	17 744,40 \$
1,7	Branchement d'eau 20mm				
a)	Nouveau	3	unité	426,64 \$	1 279,92 \$
b)	Existant à refaire	17	unité	439,63 \$	7 473,71 \$
1,8	Raccordement d'aqueduc au réseau existant	3	unité	1 433,42 \$	4 300,26 \$
1,9	Nettoyage, essais et désinfection de l'aqueduc	1	global	4 770,00 \$	4 770,00 \$
1,10	Isolation de conduite HI-50, 38mm d'épaisseur	100	m²	36,60 \$	3 660,00 \$
1,11	Conduite d'égout domestique				
a)	200mm	20	m	103,52 \$	2 070,40 \$
b)	250mm	425	m	112,17 \$	47 672,25 \$
c)	375mm	170	m	139,19 \$	23 662,30 \$
d)	250mm en PVC DR-26 à joints fusionnés (lien piétonnier)	206	m	164,81 \$	33 950,86 \$
e)	400mm en PVC DR-26 à joints fusionnés (lien piétonnier)	220	m	179,55 \$	39 501,00 \$
f)	450mm (sous la piste cyclable)	290	m	206,07 \$	59 760,30 \$
g)	450mm (hors-chaussée - poste de pompage)	25	m	206,07 \$	5 151,75 \$

Suite page suivante

Cient: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE I - AQUEDUC ET ÉGOUTS (SUITE)

Art	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
4,12	Joint amélioré (ancrage) pour égout domestique-PVC-DR-35				
a)	250mm	55	unité	ABROGÉ	ABROGÉ
b)	375mm	40	unité	ABROGÉ	ABROGÉ
1,13	Branchement d'égout domestique 125mm				
a)	Nouveau	3	unité	266,97 \$	800,91 \$
b)	Existant à refaire	17	unité	322,72 \$	5 486,24 \$
1,14	Regard d'égout domestique				
a)	RD-01	1	unité	10 171,77 \$	10 171,77 \$
b)	RD-02	1	unité	2 589,05 \$	2 589,05 \$
c)	RD-03	1	unité	2 784,86 \$	2 784,86 \$
d)	RD-04	1	unité	2 309,44 \$	2 309,44 \$
e)	RD-05	1	unité	2 329,90 \$	2 329,90 \$
f)	RD-06	1	unité	2 234,43 \$	2 234,43 \$
g)	RD-07	1	unité	2 216,89 \$	2 216,89 \$
h)	RD-08	1	unité	2 460,45 \$	2 460,45 \$
i)	RD-09	1	unité	2 487,73 \$	2 487,73 \$
j)	RD-10	1	unité	2 558,84 \$	2 558,84 \$
k)	RD-11	1	unité	2 479,93 \$	2 479,93 \$
l)	RD-12	1	unité	2 435,12 \$	2 435,12 \$
m)	RD-13	1	unité	2 353,28 \$	2 353,28 \$
n)	RD-14	1	unité	2 274,37 \$	2 274,37 \$
o)	RD-15	1	unité	2 288,99 \$	2 288,99 \$
p)	RD-16	1	unité	2 107,78 \$	2 107,78 \$
q)	RD-17	1	unité	2 300,68 \$	2 300,68 \$
r)	RD-18	1	unité	2 268,53 \$	2 268,53 \$
s)	RD-19	1	unité	2 391,28 \$	2 391,28 \$
1,15	Démantèlement du poste de pompage existant incluant installations électriques et autres. Pompes et fosse à remettre à la ville.	1	global	3 831,70 \$	3 831,70 \$
1,16	Démantèlement de la station de pompage privée existante incluant installations électriques et autres.	1	global	3 831,70 \$	3 831,70 \$
1,17	Travaux de raccordement au poste de pompage incluant bloc joint spécifique (voir détail aux plans) et pompage	1	global	2 486,33 \$	2 486,33 \$

Suite page suivante

Client: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE I - AQUEDUC ET ÉGOUTS (SUITE)

Art	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
1.18	Inspection télévisée et essais réseau d'égout domestique	1	global	4 770,00 \$	4 770,00 \$
1.19	Conduite d'égout pluvial				
a)	300mm	175	m	122,14 \$	21 374,50 \$
b)	450mm	385	m	154,88 \$	59 628,80 \$
c)	525mm	465	m	171,97 \$	79 966,05 \$
1.20	Branchement d'égout pluvial 150mm				
a)	Nouveau	3	unité	343,82 \$	1 031,46 \$
b)	Existant à refaire	17	unité	343,83 \$	5 845,11 \$
1.21	Regard d'égout pluvial				
a)	RP-01	1	unité	4 042,91 \$	4 042,91 \$
b)	RP-02	1	unité	2 998,22 \$	2 998,22 \$
c)	RP-03	1	unité	3 131,36 \$	3 131,36 \$
d)	RP-04	1	unité	2 858,58 \$	2 858,58 \$
e)	RP-05	1	unité	2 962,50 \$	2 962,50 \$
f)	RP-06	1	unité	2 959,25 \$	2 959,25 \$
g)	RP-07	1	unité	2 895,38 \$	2 895,38 \$
h)	RP-08	1	unité	2 415,85 \$	2 415,85 \$
i)	RP-09	1	unité	2 324,92 \$	2 324,92 \$
j)	RP-10	1	unité	2 344,41 \$	2 344,41 \$
k)	RP-11	1	unité	2 385,54 \$	2 385,54 \$
l)	RP-12	1	unité	2 448,32 \$	2 448,32 \$
m)	RP-13	1	unité	2 309,77 \$	2 309,77 \$
n)	RP-14	1	unité	2 256,73 \$	2 256,73 \$
o)	RP-15	1	unité	2 269,72 \$	2 269,72 \$
1.22	Puisard préfabriqué				
a)	750mm diam.	26	unité	1 293,73 \$	33 636,98 \$
b)	600mm diam. (captation hors-chaussée)	4	unité	1 293,73 \$	5 174,92 \$
1.23	Puisard de fossé (voir détail aux plans)	1	unité	3 355,59 \$	3 355,59 \$
1.24	Inspection télévisée et essais réseau d'égout pluvial	1	global	4 770,00 \$	4 770,00 \$
1.25	Isolation de conduite HI-80, 38mm d'épaisseur	100	m ²	39,62 \$	3 962,00 \$

Suite page suivante

--	--	--	--

Client: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE I - AQUEDUC ET ÉGOUTS (SUITE)

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
1,26	Fossé à creuser incluant empiérement type 2 et membrane (aux abords du lien piétonnier)	340	m	63,17 \$	21 477,80 \$
1,27	Fossé à remblayer	850	m	0,01 \$	8,50 \$
1,28	Drain de fondation	650	m	20,66 \$	13 429,00 \$
1,29	Empiement type 3 (provision)	100	m ²	29,56 \$	2 956,00 \$
1,30	Membrane géotextile 7609 (provision)	100	m ²	1,89 \$	189,00 \$
1,31	Excavation additionnelle (prix valide pour l'ensemble du projet)				
a)	1ère classe	100	m ³	25,00 \$	2 500,00 \$
b)	2e classe	200	m ³	10,13 \$	2 026,00 \$
1,32	Remblayage additionnel avec emprunt (prix valide pour l'ensemble du projet)				
a)	Classe A	100	tonne	9,14 \$	914,00 \$
b)	Classe B	500	tonne	9,14 \$	4 570,00 \$
TOTAL PARTIE I :					942 565,49 \$

PARTIE II - VOIRIE

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
2.1	Préparation de l'infrastructure				
a)	Rue de 10,0m pavée	90	m	164,57 \$	14 811,30 \$
b)	Rue de 8,0m pavée	510	m	139,01 \$	70 895,10 \$
c)	Aire de virage (3 unités)	2000	m ²	14,45 \$	28 900,00 \$
d)	Lien piétonnier 3m pavé	340	m	37,81 \$	12 855,40 \$
e)	Aire de virage face au #4955	110	m ²	14,45 \$	1 589,50 \$
f)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (piste cyclable, trottoir et supplément de béton pour accès)	1250	m ²	11,34 \$	14 175,00 \$
g)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (rue)	290	m	14,45 \$	4 190,50 \$
h)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers	175	m ²	14,48 \$	2 534,00 \$
i)	Intersection Adrienne-Choquette - Joseph Bouchette	190	m ²	14,45 \$	2 745,50 \$
j)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers	180	m ²	14,45 \$	2 601,00 \$
k)	Intersection St-Félix - Clément-Lockquell	350	m ²	14,48 \$	5 068,00 \$
l)	Intersection St-Félix - de l'Hétrière	200	m ²	14,45 \$	2 890,00 \$

Suite page suivante

Cient: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	NRéf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE II - VOIRIE (SUITE)

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
2.2	Sous-fondation MG112				
a)	Rue de 10,0m pavée - 450mm épaisseur	90	m	133,80 \$	12 024,00 \$
b)	Rue de 8,0m pavée - 450mm épaisseur	510	m	110,21 \$	56 207,10 \$
c)	Aire de virage (3 unités) - 450mm épaisseur	2000	m ²	11,66 \$	23 320,00 \$
d)	Lien piétonnier 3m pavé - 300mm épaisseur	340	m	23,08 \$	7 847,20 \$
e)	Aire de virage face au #4955 - 450mm épaisseur	110	m ²	11,66 \$	1 282,60 \$
f)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (piste cyclable, trottoir et supplément de béton pour accès) - 300mm épaisseur	1250	m ²	7,85 \$	9 812,50 \$
g)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (rue) - 450mm épaisseur	290	m	11,66 \$	3 381,40 \$
h)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers - 450mm épaisseur	175	m ²	11,66 \$	2 040,50 \$
i)	Intersection Adrienne-Choquette - Joseph Bouchette - 450mm épaisseur	190	m ²	11,66 \$	2 215,40 \$
j)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers - 450mm épaisseur	180	m ²	11,66 \$	2 098,80 \$
k)	Intersection St-Félix - Clément-Lockquell - 450mm épaisseur	350	m ²	11,66 \$	4 081,00 \$
l)	Intersection St-Félix - de l'Hétrière - 450mm épaisseur	200	m ²	11,66 \$	2 332,00 \$
2.3	Fondation MG20				
a)	Rue de 10,0m pavée - 300mm épaisseur	90	m	164,55 \$	14 809,50 \$
b)	Rue de 8,0m pavée - 300mm épaisseur	510	m	137,58 \$	70 165,80 \$
c)	Aire de virage (3 unités) - 300mm épaisseur	2000	m ²	13,49 \$	26 980,00 \$
d)	Lien piétonnier 3m pavé - 300mm épaisseur	340	m	18,73 \$	6 368,20 \$
e)	Aire de virage face au #4955 - 300mm épaisseur	110	m ²	13,49 \$	1 483,90 \$
f)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (piste cyclable, trottoir et supplément de béton pour accès) - 300mm épaisseur	1250	m ²	13,49 \$	16 862,50 \$
g)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (rue) - 300mm épaisseur	290	m	13,50 \$	3 915,00 \$
h)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers - 300mm épaisseur	175	m ²	13,49 \$	2 360,75 \$
i)	Intersection Adrienne-Choquette - Joseph Bouchette - 300mm épaisseur	190	m ²	13,51 \$	2 566,90 \$
j)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers - 300mm épaisseur	180	m ²	13,53 \$	2 435,40 \$
k)	Intersection St-Félix - Clément-Lockquell - 300mm épaisseur	350	m ²	13,49 \$	4 721,50 \$
l)	Intersection St-Félix - de l'Hétrière - 300mm épaisseur	200	m ²	13,49 \$	2 698,00 \$

Suite page suivante

Cient: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE II - VOIRIE (SUITE)

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
2.4	Décontamination et rechargement avant pavage				
a)	Rue de 10,0m pavée	90	m	6,79 \$	611,10 \$
b)	Rue de 8,0m pavée	510	m	23,89 \$	12 183,90 \$
c)	Aire de virage (3 unités)	2000	m²	3,98 \$	7 960,00 \$
d)	Lien piétonnier 3m pavé	340	m	7,97 \$	2 709,80 \$
e)	Aire de virage face au #4955	110	m²	3,24 \$	356,40 \$
f)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (piste cyclable, trottoir et supplément de béton pour accès)	1250	m²	3,12 \$	3 900,00 \$
g)	Doris-Lussier à Chemin du Lac (rue)	290	m	4,09 \$	1 186,10 \$
h)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers	175	m²	4,41 \$	771,75 \$
i)	Intersection Adrienne-Choquette - Joseph Bouchette	190	m²	4,55 \$	864,50 \$
j)	Intersection Adrienne-Choquette - Alfred Desrochers	180	m²	4,45 \$	801,00 \$
k)	Intersection St-Félix - Clément-Lockquell	350	m²	4,41 \$	1 543,50 \$
l)	Intersection St-Félix - de l'Hétrière	200	m²	4,41 \$	882,00 \$
2.5	Sciage et joint avec pavage existant	280	m	1,66 \$	464,80 \$
2.6	Trottoir de béton 1,75m incluant bordure de granite	250	m	182,94 \$	45 735,00 \$
2.7	Supplément de béton pour accès pour personnes à mobilité réduite (intersections rues Alfred-Desrochers (2) et Joseph-Bouchette)	180	m²	46,33 \$	8 339,40 \$
2.8	Bordure en béton coulée en place	1440	m	25,11 \$	36 158,40 \$
2.9	Revêtement en béton bitumineux - grade de bitume PG58-34				
a)	Couche de base EB-14, 60mm d'épaisseur	1265	tonne	75,23 \$	95 165,95 \$
b)	Cours d'eau EB-14, 60mm épaisseur	1690	m	ABROGÉ	ABROGÉ
c)	Couche de surface ESG-10, 40mm d'épaisseur	875	tonne	73,20 \$	64 050,00 \$
2.10	Revêtement en béton bitumineux - grade de bitume PG58-34 - couche unique ESG-10, 60mm d'épaisseur				
a)	Lien piétonnier - 3m pavé	160	tonne	88,10 \$	14 096,00 \$
b)	Piste cyclable - 3m pavé	115	tonne	88,10 \$	10 131,50 \$
2.11	Rechargement des accotements				
a)	Lien piétonnier	680	m	2,66 \$	1 808,80 \$
b)	Piste cyclable	250	m	3,28 \$	820,00 \$
2.12	Marquage de la chaussée	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$

Suite page suivante

DA

Cliant: Ville de St-Augustin-de-Desmaures	N/Réf.: 10-561
Projet: Réfection de la rue St-Félix	Date: 2011-02-23
Entre la rue de L'Hétrière et le Chemin du Lac	Révision no.: 1

PARTIE II - VOIRIE (SUITE)

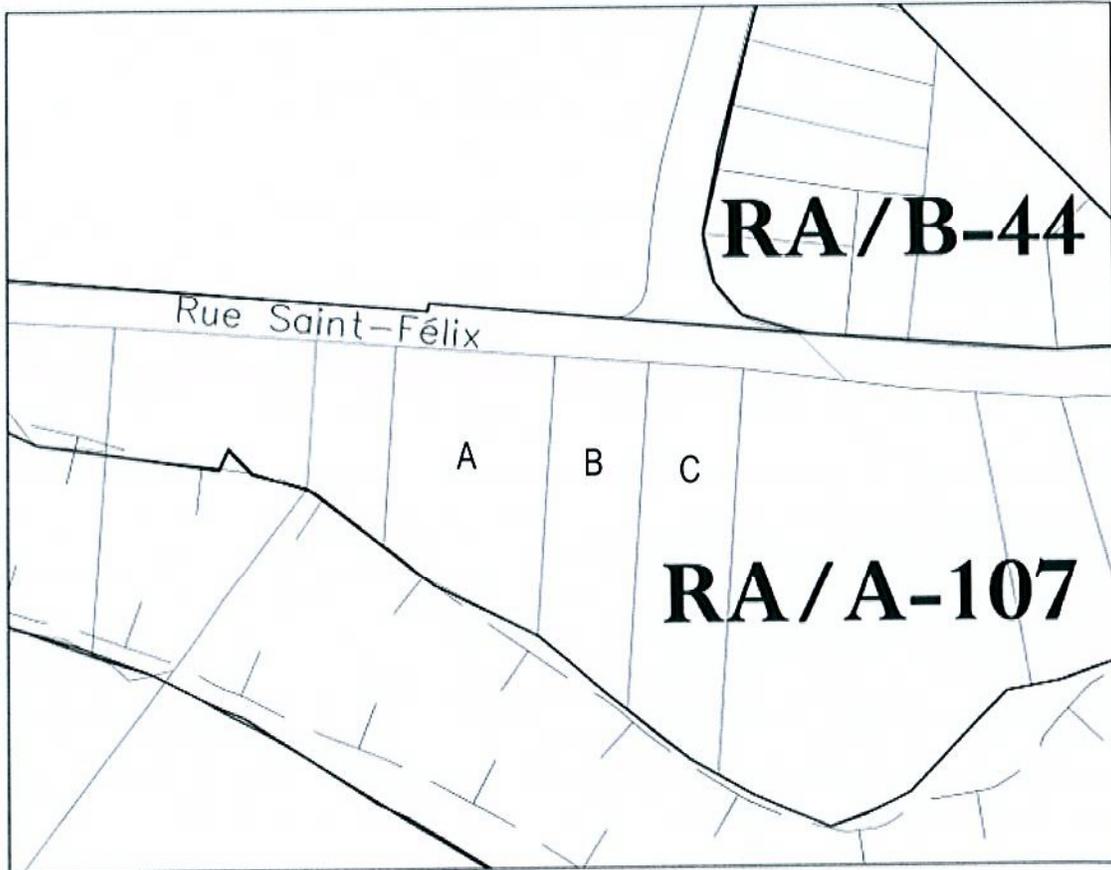
Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
2,13	Provision pour réparation de la piste d'athlétisme incluant 300mm de MG-20 et 50mm de criblure	1	global	1 265,71 \$	1 265,71 \$
2,14	Réparation des arrières (jusqu'à 1,0m derrière l'emprise)				
a)	Entrée en enrobé bitumineux, EB-10C; 50mm ép. (incluant 300mm de MG20)	365	m ²	25,00 \$	9 125,00 \$
b)	Entrée en matériaux granulaire, 300mm épaisseur	125	m ²	20,00 \$	2 500,00 \$
c)	Entrée en pavé de béton	80	m ²	51,00 \$	4 080,00 \$
d)	Gazon en plaques incluant 100mm de terre végétale	3000	m ²	9,00 \$	27 000,00 \$
e)	Ensemencement hydraulique (incluant 100mm de terre végétale)	4000	m ²	3,38 \$	13 520,00 \$
f)	Sciage du pavage existant	65	m	1,66 \$	107,90 \$
g)	Muret de briques à protéger et réparer (#civique 4939)	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
h)	Provision pour réfections supplémentaires	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
TOTAL PARTIE II :				822 403,76 \$	

gf

--	--	--	--	--

ANNEXE C

Bassin de taxation



Légende :

A : lot 4 427 079 = 1,95 % du coût total du règlement d'emprunt imposé en taxe spéciale

B : lot 4 344 264 = 1,48 % du coût total du règlement d'emprunt imposé en taxe spéciale

C : lot 4 344 265 = 1,79 % du coût total du règlement d'emprunt imposé en taxe spéciale

